



Condition pour récupérer le certificat de travail/solde tout comp

Par **wassim**, le **12/01/2016** à **21:25**

Madame, monsieur

Au mois de décembre j'ai démissionné de mon poste. La responsable m'a envoyé une lettre me demandant de prendre rendez vous avec le service Rh pour récupérer mon certificat de travail et mon solde tout compte.

J'ai donc envoyé un mail le mardi 5 janvier .N'ayant reçu aucune réponse j'ai envoyé un autre mail le 8 janvier. On est le 12 janvier et toujours pas de réponse.

Ma question est la suivante, est il possible que je me rende sans rendez vous ,sur mon ancien lieu de travail pour récupérer mes documents ?

Par **P.M.**, le **12/01/2016** à **22:36**

Bonjour,

Vous ne précisez pas à quelle date s'est terminé le préavis...

Je crains que si vous vous rendez sur place, vous n'obteniez pas les documents, en revanche, vous pourriez envoyer une lettre recommandée avec AR de mise en demeure rappelant vos mails suite à la lettre, avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...